

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Projet éolien des Deux Croix - Plouarzel 2

De : Xavier Mallet

Pour : pref-consultation@finistere.gouv.fr

Date : 16/10/2023 15:41

Madame la commissaire enquêtrice,

Veillez trouver infra mes observations au dossier de parc éolien des Deux Croix - Plouarzel 2:

1. Il est fort difficile d'accéder à ce dossier qui est extrêmement "épais". Une synthèse globale (voire par item) permettrait une accessibilité plus large.
2. Il est fort dommageable que l'avis de la MRAe ne soit pas formulée, même si le délai de 2 mois impartis est dépassé.
3. Le volet paysager est extrêmement long (presque 500p) pour tenter de démontrer l'absence d'impact. La présence d'éoliennes moins hautes montre la co-visibilité déjà existante sur l'ensemble de nos paysages.
4. La partie sur les chiroptères est fort instructive sur ces animaux mais ... je constate néanmoins qu'aucune étude scientifique récente, sérieuse et impartiale n'existe. Avec des données de 2011 sur un large territoire, cela ne me semble pas satisfaisant et encore moins démonstratif. Par ailleurs, faire appel à une association AMIKIRO n'est pas un gage d'objectivité scientifique. Ces associations sont largement financées par ce type d'étude commanditée par les promoteurs et donc on peut se demander quel crédit on peut leur accorder.
5. La multiplication des nouveaux parcs et projets dans le Pays d'Iroise avec une forte tendance à la hausse de la hauteur donnent un sentiment d'encerclement. La présence des autres parcs situés à moins de 10 km (Lanrivoaré 1 et 2, Plourin, Plourin-Ploudalmézeau, Porspoder, Ploumoguer) constitue une concentration excessive dans nos paysages.
6. Les ressources allouées par les promoteurs aux budgets sont déduites des dotations des budgets des communes alloués par la DGF (cf JO du Sénat du 1/07/21 p 4080). Le gain pour la commune n'est donc pas évident
7. Implantées sur le plateau Léonard, avec de grands espaces cultivés, ces éoliennes seront visibles à plus de 15 km, ce qui correspond aux cartes de zone de visibilité théorique.
8. L'étude acoustique a été effectuée en hiver, contrairement à ce qui semble logique pour les habitants.
9. Le choix des emplacements des photos montage n'est pas très judicieux. Montrer les éoliennes derrière des arbres, du bâti agricole, des masques végétaux n'est pas une démonstration honnête.

Cordialement.

M. Xavier Mallet